



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments – Commentaires

This solicitation contains security requirements.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Title - Sujet Robotic Process Automation (RPA) Software Solution and Professional Service	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-200130/A	Date 24 December 2019
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-200130	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. - N° de dossier W6369-200130	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin on February 10, 2020	Time Zone Fuseau horaire At 2pm Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre:	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à MAT.DESProc2-DOSE2@forces.gc.ca	Buyer Id - Id de l'acheteur DES Proc 2-5-2
Telephone No. - N° de téléphone	FAX No. - N° de FA--X () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: To be inserted upon award	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir ci-joint

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. – N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date





Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

La modification 006 vise à répondre aux questions suivantes.

	Questions	Réponses
18	<p>La question 4 et sa réponse portent sur les modifications apportées à la pièce jointe 4.2 de la partie 4 – Proposition financière. Nous demandons respectueusement des éclaircissements pendant que nous parachevons la réponse financière. Veuillez confirmer que nous avons bien compris :</p> <p>1. Les prix des services professionnels exigent un taux quotidien comprenant les déplacements et l'hébergement, et tous les taux quotidiens simples par catégorie de ressource devront être additionnés pour déterminer le coût total des honoraires professionnels;</p> <p>2. Pour les prix des logiciels, de la maintenance et du soutien, les soumissionnaires doivent indiquer l'unité de mesure et le prix par unité de mesure qui serviront à acquérir la licence de logiciel selon les modalités de la DP.</p>	<p>Voici les réponses du Canada :</p> <p>1. Pour les services professionnels, c'est exact.</p> <p>2. Veuillez consulter la question 23 ci-après.</p>
19	<p>« La phase 1 – Planification et validation de principe décrit des tâches qui peuvent inclure, entre autres, les tâches 5.1.1 à 5.1.6. La tâche 5.1.3 indique « Installer et tester le logiciel d'APR dans un environnement de développement/test du MDN sur le processus de prolongation d'emploi de durée déterminée de la dotation électronique » en fonction des résultats de la planification et comme indiqué par l'autorité technique.</p> <p>La phase I exige l'achat du logiciel pour exécuter la phase I (Planification et validation de principe) et la phase II (Mise en œuvre des processus de dotation électronique). Veuillez confirmer que le répondant peut facturer le MDN pour le logiciel requis pour exécuter les phases I et II à l'attribution du contrat.</p>	<p>Des discussions détaillées au sujet de la portée des travaux peuvent être organisées entre le soumissionnaire retenu et l'autorité technique après l'attribution du contrat. Le processus de facturation doit être conforme aux modalités du contrat.</p>
20	<p>Le critère obligatoire O1 stipule que le contrat doit avoir été conclu soit avec une entité du gouvernement (fédéral, provincial ou municipal), soit avec une grande société privée. Veuillez confirmer qu'un organisme financé par la province, comme une université ou un hôpital, cadre avec votre définition d'une entité du gouvernement.</p>	<p>Oui, le Canada accepte cette expérience.</p>
21	<p>Comment les critères obligatoires O3 à O22, en ce qui concerne le logiciel, seront-ils évalués dans l'évaluation technique?</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel qu'il propose répond aux exigences décrites pour les critères obligatoires O3 à O22. De plus, veuillez consulter la section 4.2.4, Mise à l'essai de la preuve de proposition dans la DP.</p>



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

22	Le MDN pourrait-il confirmer que la dernière modification (modification 5) n'indique pas, par erreur, le changement apporté à la question et à la réponse 11 pour C2, où la méthode d'évaluation pour le critère coté C2 est modifiée comme suit : « 10 points par projet jusqu'à concurrence de trois projets », et que, pour obtenir 30 points pour le critère C2, les soumissionnaires doivent fournir jusqu'à trois projets à raison de 10 points par projet?	Oui, c'était une erreur. Le Canada a modifié le critère coté C2 dans la pièce jointe 4.1 de la partie 4 comme suit :
----	---	--

PIÈCE JOINTE « 4.1 » DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

1. CRITÈRES OBLIGATOIRES

Article	Critères obligatoires	Instructions pour la préparation des soumissions
O1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire clairement son expérience dans le développement et la mise en œuvre de solutions d'automatisation des processus robotisés (APR) dans les environnements de production de ressources humaines (RH) en ayant rempli au moins deux (2) contrats* au cours des 60 derniers mois.</p> <p>*Les deux contrats doivent avoir été mis en place avec une entité gouvernementale (fédérale, provinciale, d'un État ou municipale) ou une grande* entreprise privée dans laquelle les employés sont sujets à diverses classifications d'emplois et taux salariaux.</p> <p><i>*Une grande entreprise privée est définie comme ayant un minimum de 10 000 employés.</i></p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'organisation cliente; • Une brève description du contrat de mise en œuvre d'une solution d'APR, y compris la portée, la valeur du contrat, les produits livrables et les objectifs atteints; • Le plan de mise en œuvre de l'un des deux contrats; • Les dates de début et de fin du contrat; • Les références du client : Fournir le nom, le titre et le numéro de téléphone de l'employé, ou l'adresse électronique du responsable technique ou du responsable du projet du client;
O2	<p>Équipe de direction du projet</p> <p>Le soumissionnaire doit proposer une équipe de deux experts-conseils en affaires principaux et montrer que chacun des deux candidats proposés a un minimum de dix (10) ans d'expérience au cours des quinze (15) dernières années à titre d'expert-conseil en affaires principal.</p> <p>L'équipe proposée doit avoir une expérience de travail combinée sur :</p>	<p>Les documents nécessaires pour aider à justifier que la soumission satisfait à ce critère doivent comprendre un curriculum vitae des ressources proposées, lequel devrait décrire en détail où, quand (mois et année) et comment (activités et responsabilités) les</p>



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

	<ul style="list-style-type: none">trois (3) projets réalisés dans le domaine de la transformation des ressources humaines;deux (2) projets réalisés dans le domaine de l'automatisation des processus robotisés; ettrois (3) projets réalisés dans le domaine de l'analytique.	qualifications et l'expérience décrites ont été acquises.
Logiciel	Le soumissionnaire doit montrer que :	
O3	La solution doit inclure tous les composants logiciels et les licences nécessaires à l'exécution d'un système d'automatisation des processus robotisés (APR).	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O4	La solution doit fournir une couche d'adaptateur d'interface d'utilisateur graphique (GUI) entre le GUI d'origine et l'APR afin qu'ils puissent fonctionner indépendamment. La solution ne doit PAS faire référence ou dépendre de l'emplacement des pixels pour la fonctionnalité du robot.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O5	La solution doit au moins interagir avec les données des écrans MS Excel, MS Word, MS Outlook, GUI, texte et les écrans des ordinateurs centraux.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O6	La solution doit permettre la manipulation de la souris et du clavier dans les processus d'automatisation.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
	La solution doit être compatible avec SAP, MS Excel, MS Outlook et MS Exchange Server sans autre modification (apportée à l'interface au-delà de la couche de présentation et qui requiert l'ajout de code ou une personnalisation).	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O8	La solution doit permettre l'utilisation du navigateur de choix - Edge ou Internet Explorer (version 11 ou ultérieure) sans dégradation des fonctionnalités.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O9	La solution doit permettre plusieurs niveaux de support (aide en ligne, un guide de l'utilisateur complet, support étendu) pour garantir que le système peut être utilisé sans demander constamment les services professionnels du fournisseur.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O10	La solution proposée ne doit pas interférer avec le fonctionnement d'un système antivirus, d'un système antimaliciel ou d'un système de détection d'intrusion au niveau de l'hôte sur un ordinateur hôte.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O11	La solution ne doit pas stocker les informations recueillies à partir d'une application plus longtemps que la durée du processus opérationnel automatisé robotique.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O12	La solution doit permettre l'empaquetage des scripts, la configuration et permettre le plein développement du processus d'automatisation dans un environnement ainsi qu'un transfert facile dans un autre environnement.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O13	La solution doit offrir les fonctionnalités « assisté » et « non assisté » ainsi qu'une automatisation hybride permettant aux robots de s'exécuter sur les postes de travail des utilisateurs (assisté) avec interaction humaine ou sur les serveurs (non assisté) sans interaction humaine.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

O14	La solution doit être capable de mettre à l'échelle dynamiquement des robots lors d'opérations simultanées.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O15	La solution doit offrir des capacités d'automatisation pour les utilisateurs non techniques qui n'ont pas de connaissances en programmation. Le soumissionnaire doit expliquer quelles sont les fonctions disponibles pour la création d'un flux de production facile à utiliser, par exemple, le glisser-déposer et la modélisation visuelle des processus.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O16	La solution doit fournir des capacités de vérification et de production de rapports dans une vue centralisé.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O17	La solution doit inclure un certain nombre d'activités ou d'actions prêtes à servir pour créer des processus sans préparation ou personnalisation importantes. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre d'activités et le niveau de complexité de chacune d'elles.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O18	La solution doit permettre la multilocation ainsi que la possibilité de partitionner les robots par environnement.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O19	La solution doit permettre le développement de scripts de texte automatisés utilisant des enregistreurs et des assistants.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O20	La solution doit prendre en charge la séparation des tâches entre les environnements et prendre en charge plusieurs environnements, y compris (au minimum) la production, la non-production (essai et développement), la reprise après sinistre et la haute disponibilité.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O21	La solution doit permettre la réutilisation des flux de production construits et des automatisations qui sont hébergés dans un référentiel centralisé pour être finalement disponibles pour des déploiements simplifiés et échelonné.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.
O22	La solution doit s'intégrer au système de gestion des ressources humaines, version 8.9 ou plus récente.	Le soumissionnaire doit démontrer que le logiciel proposé répond aux critères énoncés.

2. CRITÈRES COTÉS PAR POINTS

Article	Exigence cotée	Méthode de notation	Note maximale	Instructions pour la préparation des soumissions
R1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a mis en œuvre des solutions d'automatisation des processus robotisés (APR) à un niveau d'entreprise pour</p>	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 8 projets.	Maximum de 40 points	<p>Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque contrat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nom de l'organisation cliente;



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

	<p>une organisation de grande taille* où les employés sont assujettis à diverses classifications d'emploi et divers taux salariaux.</p> <p>Les projets doivent être différents de ceux fournis pour le critère obligatoire 1 (O1).</p> <p><i>*Par organisation de grande taille, on entend une organisation comptant un minimum de 10 000 employés.</i></p>			<ul style="list-style-type: none"> • Une brève description du contrat d'APR, y compris la valeur du contrat, la portée du projet, les éléments livrables, les objectifs à atteindre et les résultats du contrat; • Les dates de début et de fin du contrat; <p>Les références du client : Fournir le nom, le titre et le numéro de téléphone de l'employé, ou l'adresse électronique du responsable technique ou du responsable du projet du client.</p>
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience du développement et de la mise en œuvre de solutions d'automatisation des processus robotisés, en tant que chef, pour un important client du secteur public, ce qui inclut la transformation des processus opérationnels et des résultats améliorés.</p> <p><i>*Par important client du secteur public, on entend une organisation comptant au moins 10 000 employés.</i></p>	10 points par projet, jusqu'à concurrence de 3 projets	Maximum de 30 points	<p>Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque contrat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'entité qui a élaboré et mis en œuvre la solution d'APR; • Le nom de l'organisation cliente; • Une brève description du contrat d'APR, y compris la valeur du contrat, la portée du projet, les éléments livrables, les objectifs à atteindre et les résultats du contrat;



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

				<ul style="list-style-type: none"> • Les dates de début et de fin du contrat; <p>Les références du client : Fournir le nom, le titre et le numéro de téléphone de l'employé, ou l'adresse électronique du responsable technique ou du responsable du projet du client.</p>
R3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que sa société mère ou ses sociétés affiliées ont développé et mis en œuvre des solutions d'automatisation des processus robotisés à un niveau d'entreprise pour une organisation de grande taille* où les employés sont assujettis à diverses classifications d'emploi et divers taux salariaux.</p> <p>Les projets doivent être différents de ceux fournis pour le critère obligatoire 1 (O1) et le critère coté 1 (C1).</p> <p><i>*Par organisation de grande taille, on entend une organisation comptant un minimum de 10 000 employés.</i></p>	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 3 projets	Maximum de 15 points	<p>Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque contrat proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de l'entité qui a élaboré et mis en œuvre la solution d'APR; • Le nom de l'organisation cliente; • Une brève description du contrat d'APR, y compris la valeur du contrat, la portée du projet, les éléments livrables, les objectifs à atteindre et les résultats du contrat; • Les dates de début et de fin du contrat; • Les références du client : Fournir le nom, le titre et le numéro de téléphone de l'employé, ou l'adresse électronique du responsable technique ou du



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

				responsable du projet du client.
R4	<p>Équipe de direction du projet – Connaissance de l'environnement</p> <p>L'équipe proposée de deux conseillers en affaires principaux doit démontrer leur expérience combinée de l'élaboration et de la mise en œuvre de solutions d'APR.</p> <p>Les projets doivent être différents de ceux fournis pour le critère obligatoire 2 (O2).</p>	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 5 projets	Maximum de 25 points	<p>Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le nom de l'organisation cliente;• Une brève description du contrat, y compris sa portée, sa valeur, les produits livrables, les objectifs à atteindre et les résultats du contrat;• Les dates de début et de fin du contrat;• Les références du client : Fournir le nom, le titre et le numéro de téléphone de l'employé, ou l'adresse électronique du responsable technique ou du responsable du projet du client.
R5	L'équipe proposée, composée de deux experts-conseils en affaires principaux, doit démontrer son expérience combinée dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de transformation des ressources humaines dans une organisation de grande taille*.	5 points par projet, jusqu'à concurrence de 4 projets	Maximum de 20 points	<p>Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le nom de l'organisation cliente;• Une brève description du contrat, y



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

	<p>La transformation des ressources humaines devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">• Changement de modèle de fonctionnement• Changement dans l'environnement technologique• Expérience de l'utilisateur final• Augmentation de l'automatisation <p>Les projets doivent être différents de ceux fournis pour le critère obligatoire 2 (O2).</p> <p><i>*Par organisation de grande taille, on entend une organisation comptant un minimum de 10 000 employés.</i></p>			<p>compris sa portée, sa valeur, les produits livrables, les objectifs à atteindre et les résultats du contrat;</p> <ul style="list-style-type: none">• Les dates de début et de fin du contrat;• Les références du client : Fournir le nom, le titre et le numéro de téléphone de l'employé, ou l'adresse électronique du responsable technique ou du responsable du projet du client.
R6	<p>L'équipe proposée de deux conseillers en affaires principaux doit démontrer leur expérience combinée de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets analytiques.</p> <p>Les projets doivent être différents de ceux fournis pour le critère obligatoire 2 (O2).</p>	<p>5 points par projet, jusqu'à concurrence de 4 projets</p>	<p>Maximum de 20 points</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le nom de l'organisation cliente;• Une brève description du contrat, y compris sa portée, sa valeur, les produits livrables, les objectifs à atteindre et les résultats du contrat;• Une expérience démontrée dans le développement de solutions analytiques utilisant des



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

				<p>applications analytiques telles que Power BI, SAP BOBJ, Tableau;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dates de début et de fin du contrat; • Les références du client : Fournir le nom, le titre et le numéro de téléphone de l'employé, ou l'adresse électronique du responsable technique ou du responsable du projet du client.
C7	Le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée comprend des interfaces utilisateur en anglais et en français.	<p>10 points – Si le soumissionnaire dispose d'interfaces utilisateur en anglais et en français à la clôture des soumissions;</p> <p>0 point – Si le soumissionnaire ne dispose pas d'interfaces utilisateur en anglais et en français à la clôture des soumissions.</p>	Maximum de 10 points	La documentation nécessaire à l'appui de la soumission pour satisfaire à ce critère doit être incluse.
	Total maximum de 160 points			

23	Le prix demandé pour le logiciel, la maintenance et le soutien à la pièce jointe 4.2 de la partie 4 (page 85) exige que les soumissionnaires indiquent l'unité de distribution. En laissant aux soumissionnaires le soin de sélectionner l'unité de distribution, on court le risque que la Couronne reçoive des soumissions qui ne sont	La pièce jointe 4.2 de la partie 4 a été modifiée de manière à mettre à jour le tableau de la section 3 pour remplacer « Prix unitaire » par « Prix par robot », comme suit :
----	--	---



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

<p>pas comparables de la perspective des prix. Il est relativement courant dans l'industrie des logiciels d'automatisation des processus robotisés de fournir des prix « par robot ». Nous suggérons à la Couronne de définir l'unité de distribution de la colonne C du tableau « par robot ». Si le MDN décide de ne pas définir les unités, veuillez indiquer comment le MDN assurera la comparabilité des logiciels dans l'ensemble des soumissions de différents fournisseurs.</p>	
---	--

PIÈCE JOINTE « 4.2 » à la partie 4 - PROPOSITION FINANCIÈRE

1. Autorisation de tâches 1 – prix ferme :

Travaux à exécuter à l'autorisation de tâches 1 (voir l'information contenue dans les appendices A et G de l'annexe A pour déterminer le prix ferme).

1.1 Prix ferme total _____ \$

2. Services professionnels :

Catégorie	Niveau d'expertise	Taux quotidien fixe tout compris (par ressource)
Durée initiale du contrat : de la date d'établissement du contrat au 31 mars 2022 (estimé)		
Expert-conseil en gestion de projets		
Conseiller en affaires	Principal	
Conseiller en affaires	Intermédiaire	
Conseiller en affaires	Subalterne	
Programmeur/développeur de logiciels	Principal	
Programmeur/développeur de logiciels	Intermédiaire	
Programmeur/développeur de logiciels	Subalterne	
Expert-conseil en gestion de projets		
Période de prolongation 1 du contrat (si l'option est exercée) : du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (estimé)		
Expert-conseil en gestion de projets		
Conseiller en affaires	Principal	
Conseiller en affaires	Intermédiaire	
Conseiller en affaires	Principal	
Programmeur/développeur de logiciels	Senior	
Programmeur/développeur de logiciels	Intermédiaire	
Programmeur/développeur de logiciels	Subalterne	
Expert-conseil en gestion de projets		



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

Extended Contract Period 2 (If Option is Exercised): du 1er avril 2023 au 31 march 2024 (estimé)		
Expert-conseil en gestion de projets		
Conseiller en affaires	Principal	
Conseiller en affaires	Intermédiaire	
Conseiller en affaires	Subalterne	
Programmeur/développeur de logiciels	Principal	
Programmeur/développeur de logiciels	Intermédiaire	
Programmeur/développeur de logiciels	Subalterne	
Expert-conseil en gestion de projets		

Aux fins du présent contrat, la journée de travail comprend 7,5 heures, à l'exclusion des pauses-repas. Seules les journées travaillées seront rémunérées, aucune indemnité n'étant prévue pour les congés annuels, les jours fériés et les congés de maladie. Pour les heures travaillées équivalant à plus ou moins une journée, il faudra calculer le tarif quotidien ferme tout compris au prorata afin de tenir compte des heures réellement travaillées. Pour ce faire, on appliquera la formule ci-dessous:

(heures travaillées x taux quotidien ferme applicable tout compris) ÷ 7,5 heures

Aucune heure supplémentaire ne sera autorisée dans le cadre du contrat. Toutes les heures travaillées seront rémunérées conformément au paragraphe ci-dessus.

2.1 Coût total des honoraires professionnels:

Période initiale du contrat : _____ \$

Période de prolongation 1 du contrat (si l'option est exercée) : _____ \$

Période de prolongation 2 du contrat (si l'option est exercée) : _____ \$

Coût total des honoraires professionnels: _____ \$

3. Maintenance et assistance relatives au logiciel

	A	B	C	D
N° de l'article	Description	Unité	Prix par robot	Prix de la soumission
				B x C
Période initiale du contrat pour la première année :				
1.	<p>Solution logicielle d'APR pour la phase 2 – Mise en œuvre des processus de dotation électronique selon l'appendice A de l'annexe A – Données volumétriques des transactions.</p> <p>La solution logicielle d'APR doit inclure tous les composants et les logiciels et/ou le matériel périphériques nécessaires.</p> <p>Le prix doit inclure la maintenance et l'assistance annuelles pour la première année une fois les licences déployées.</p>	Les soumissionnaires doivent fournir un prix basé sur leurs propres modèles de licence		



Solution logicielle d'automatisation des processus robotiques (APR) et de services professionnels

	A	B	C	D
N° de l'article	Description	Unité	Prix par robot	Prix de la soumission
				B x C
Période initiale du contrat pour la deuxième année :				
2.	Solution logicielle d'APR supplémentaire. La solution logicielle d'APR doit inclure tous les composants et les logiciels et/ou le matériel périphériques nécessaires.	Les soumissionnaires doivent fournir un prix basé sur leurs propres modèles de licence		
3.	Maintenance et assistance annuelles			
Période d'option 1				
4.	Solution logicielle d'APR supplémentaire. La solution logicielle d'APR doit inclure tous les composants et les logiciels et/ou le matériel périphériques nécessaires.	Les soumissionnaires doivent fournir un prix basé sur leurs propres modèles de licence		
5.	Maintenance et assistance annuelles			
Période d'option 2				
6.	Solution logicielle d'APR supplémentaire. La solution logicielle d'APR doit inclure tous les composants et les logiciels et/ou le matériel périphériques nécessaires.	Les soumissionnaires doivent fournir un prix basé sur leurs propres modèles de licence		
7.	Maintenance et assistance annuelles			

Nom du logiciel	Version #

3.1 Coût total des logiciels, de la maintenance et du soutien :

Période initiale du contrat : _____ \$

Période de prolongation 1 du contrat (si l'option est exercée) : _____ \$

Période de prolongation 2 du contrat (si l'option est exercée) : _____ \$

Coût total des logiciels, de la maintenance et du soutien : _____ \$

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES.